



## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 06 décembre 2021 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

**CONSEILLERS** : En exercice : **19** - Présents : **17** - Pouvoir(s) : **02** - Votants : **19**

**Présent(s)** : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – B. LANDAIS – MF. THELIER – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – T. LEBLANC – M. POUSSIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN – D. BARON – J. DELAUNAY – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

**Absent(s) excusé(s)** : /

M. CONNEAU a donné pouvoir à S. SOULARD

B. GAUTIER a donné pouvoir à C. BORDERIE

**Secrétaire de séance** : Madame Soizick SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

### TARIFS 2022 – PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

N° 2021-100

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2020-080, en date du 07 décembre 2020, relative aux tarifs communaux applicables pour le portage de repas à domicile sur l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 :

TARIFS PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	2022
Plateau - Habitant de LASSAY-LES-CHATEAUX	8,30
Plateau - Hors Commune	10,40

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,  
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 07 décembre 2021  
Le Maire,

Jean RAILLARD

